

COINAMATIC CANADA INC.

301, boul. Matheson, West Mississauga (Ontario) L5R 3G3

*****DIRECTIVES POUR L'ENTENTE DE DÉPÔT DIRECT*****

À la clientèle de COINAMATIC : À toutes fins utiles, COINAMATIC offre le paiement par dépôt direct dans votre compte bancaire sans frais supplémentaires. Si vous souhaitez recevoir vos paiements de COINAMATIC par voie de dépôt direct, veuillez remplir, signer et soumettre les formulaires ci-joints comme suit :

1. Remplir l'entente de dépôt direct.
2. Signer et dater l'entente de dépôt direct aux endroits indiqués et envoyer l'entente au <https://support.wash.com>.
3. L'inscription prend environ 10 jours ouvrables suivant la transmission d'une entente de dépôt direct complète et exacte. Jusqu'alors, vous continuerez de recevoir des chèques par la poste.
4. Une entente inexacte ou incomplète peut entraîner un retard considérable de configuration des paiements par dépôt direct.

FICHE DESCRIPTIVE DU DÉPÔT DIRECT

- Les dépôts directs sont généralement faits dans le mois suivant la collecte (certaines exceptions peuvent s'appliquer).
 - La fréquence des paiements est déterminée selon la fréquence de la collecte sur la propriété du client, ainsi que les dispositions de paiement définies dans le contrat de location.
- Un relevé de compte sera transmis par courriel à l'adresse fournie sur le formulaire d'inscription pour chaque paiement. Il sera envoyé une fois que le dépôt direct aura été fait.
 - Le relevé du compte comporte les mêmes renseignements de collecte et de paiement compris sur un chèque imprimé.
- Les clients qui ont de multiples emplacements et qui sont sous le même bénéficiaire peuvent configurer un compte bancaire pour chaque emplacement, si désiré.
- Il y a une période d'attente de 10 jours ouvrables entre la réception du formulaire d'inscription et l'activation du compte de dépôt direct.

Entente de dépôt direct

La présente entente de dépôt direct (« **Entente** ») s'applique à, complémente et modifie toutes les ententes actuellement en vigueur conclues entre Coinamatic Canada Inc. (« **COINAMATIC** »), dont le principal établissement est situé au 301, boul. Matheson, West Mississauga (Ontario) L5R 3G3, et le client indiqué ci-dessous (« **Client** »). Cette entente n'élargit pas et ne diminue pas les droits et obligations en vigueur dans les autres ententes entre COINAMATIC et le client, y compris toute condition de paiement.

Cette entente régit les crédits inscrits (« **Dépôts directs** ») en dollars canadiens au compte bancaire canadien du Client, indiqué ci-dessous, relativement au loyer payable au Client (« **Paielements** »).

Le Client autorise COINAMATIC à mettre en place les Dépôts directs au compte bancaire du Client à l'institution financière indiquée ci-dessous. Si COINAMATIC découvre, à son entière discrétion qu'un Dépôt direct ou une partie de celui-ci a été fait par erreur, suivant la communication d'un avis de COINAMATIC au client, le Client autorise par la présente COINAMATIC à se rembourser à partir des dépôts directs futurs, le cas échéant, payables au Client pour corriger cette erreur. Le Client reconnaît que si COINAMATIC omet ou tarde à exercer ses droits mentionnés dans la présente cela ne signifie pas qu'il y renonce.

Les Dépôts directs sont réputés avoir été reçus par le Client lorsque l'institution financière du Client le reçoit ou qu'il prend possession de ce Dépôt direct.

Toute modification à la présente Entente par le Client, y compris tout changement d'institution financière ou de compte, doit être faite par la conclusion d'une nouvelle Entente de dépôt direct (« **Modification** »). Les Il faut au moins dix (10) jours ouvrables avant l'entrée en vigueur de toute Modification. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la Modification, le Client continue de recevoir les Dépôts directs conformément à la présente Entente.

Le Client est tenu d'indemniser, défendre et exonérer de toute responsabilité COINAMATIC relativement aux dommages, coûts et frais (y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires raisonnables d'avocat) que COINAMATIC peut subir ou soutenir ou auxquels il peut être exposé à relativement à (i) toute information inexacte ou incomplète fournie par le Client, un représentant du Client ou l'institution financière du Client ou (ii) en raison d'une erreur de la part de l'institution financière du Client lors du dépôt ou du crédit des fonds au compte du Client. Le Client reconnaît et accepte que la disponibilité des fonds déposés dépend de divers facteurs, y compris les politiques et procédures de l'institution financière du Client, et peut varier.

AUCUNE DES PARTIES NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE ENVERS L'AUTRE DES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU IMMATÉRIELS, MÊME SI LA PARTIE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE CES DOMMAGES.

LA RESPONSABILITÉ DE L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES RELATIVEMENT À LA PRÉSENTE ENTENTE NE DÉPASSERA EN AUCUN CAS LES MONTANTS TOTAUX PAYÉS À COINAMATIC PAR LE CLIENT CONFORMÉMENT À CETTE ENTENTE.

Cette Entente commence à la date indiquée ci-dessous et reste en vigueur jusqu'à ce que COINAMATIC reçoive un avis de résiliation écrit de la part du Client ou de l'institution financière du Client (« **Avis de**

résiliation »), ou jusqu'à ce que le Client soumette une nouvelle Entente de dépôt direct acceptée et entièrement mise en œuvre par COINAMATIC.

La Résiliation ne renverse aucun Dépôt direct amorcé avant que COINAMATIC ait reçu l'Avis de résiliation. Le Client accepte que COINAMATIC puisse amorcer le renversement d'un Dépôt direct pour débiter le compte bancaire du Client si et dans la mesure où un Dépôt direct (ou une partie de celui-ci) a été fait par erreur.

Les parties autorisent par la présente l'utilisation et l'acceptation de signatures électroniques. Chaque partie accepte que les signatures électroniques qui apparaissent sur cette Entente servent à authentifier le texte et ont la même force et le même effet que des signatures manuscrites à toutes fins. Cette Entente peut être conclue de manière électronique ou par télécopie ou par signature PDF en contrepartie, chacun étant considéré comme un original, mais ensemble considérés comme une seule et même entente.

Le Client ne peut céder ou sous-traiter l'Entente ou tout autre droit ou obligation de la présente sans le consentement préalable écrit de COINAMATIC. L'Entente lie les parties et entre en vigueur au bénéfice des parties de la présente et leurs successeurs et ayants droits.

Cette Entente est régie et interprétée en vertu des lois de l'Ontario (Canada) sans égard à la clause de conflits de lois. Toute action ou procédure légale relative à cette Entente est intentée dans une instance compétente en Ontario au Canada, et le Client, par la présente, se soumet à la juridiction exclusive de ces instances.

Le défaut d'appliquer l'une des dispositions de cette Entente ne constitue pas une renonciation de la présente ou de toute autre disposition. L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une disposition de cette Entente n'affecte en rien la validité ou l'applicabilité de cette Entente ou de toute autre disposition de la présente et, le cas échéant, les parties s'entendent sur une disposition alternative qui offre aux parties un résultat le plus près possible de la disposition originale dans la mesure du possible tout en étant valide et applicable.

Les avis et les autres communications autorisés ou requis conformément à cette Entente doivent se faire par écrit et doivent être livrés personnellement ou envoyés par courrier recommandé ou certifié (port payé), ou par messagerie de nuit à l'adresse établie sur la première page (dans le cas de COINAMATIC) ou dans la section « Renseignements sur le client » ci-dessous, et seront en vigueur au plus tôt à la réception ou un (1) jour après la mise à la poste ou la remise à un service de messagerie. L'une ou l'autre des parties peut, à l'occasion, modifier l'adresse en avisant l'autre partie conformément aux dispositions des présentes.

[Suite sur la page suivante]

Renseignements sur le client

Code du bénéficiaire : R _____ (La lettre R suivie de 7 chiffres. Il se trouve dans la partie supérieure droite de votre rapport COINAMATIC.)

Nom du bénéficiaire _____

À l'attention de _____

Adr. bénéficiaire _____ Ville _____ Prov _____ Code postal _____

Tél. bénéficiaire _____

Courriel _____ (requis)

Cette entente de dépôt direct s'applique à toutes les propriétés du client en location avec COINAMATIC à partir de cette date :

OUI NON

Si la réponse est NON, sur la page 3 du présent formulaire (tableau récapitulatif des propriétés), indiquez les propriétés qui doivent être régies par la présente entente de dépôt direct.

Renseignements du compte de dépôt

Veillez joindre spécimen de chèque ou indiquer les données bancaires du client ci-dessous.

Nom de l'institution financière _____

Numéro de l'institution financière _____ Tél. _____

Nom d'utilisateur du compte _____

Numéro de transit _____

Numéro de compte _____

Signature

Par la présente, le Client conclut une Entente de dépôt direct. Je certifie que je suis autorisé à conclure cette Entente de dépôt direct au nom du Client. J'atteste que les renseignements fournis dans cette Entente de dépôt direct sont exacts et que COINAMATIC peut s'y fier.

Nom _____ Titre _____

Signature _____ Date _____

